

PLAN RÉNOVATION CONFORT « Bien chez soi »

L'agglo soutient la rénovation de votre logement

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a mis en œuvre un Plan Rénovation Confort des logements pour agir contre la précarité énergétique dans les 53 communes de son territoire, permettre l'amélioration progressive de l'habitat, et l'accès de tous à un logement de qualité.

Vous habitez une des communes de l'agglomération, vous avez un projet de travaux ?

« Bien chez soi » est le dispositif qu'il vous faut !
Des subventions pour vos travaux de rénovation.



C'est un guichet unique : 1 interlocuteur, 1 seul dossier
1 seul plan de financement pour toutes les aides publiques mobilisables sur le projet.

Le conseil est gratuit pour vous, l'agglo prend la prestation en charge.

La communauté d'agglomération intervient seule, ou en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la région et le département, concernant des dossiers de sortie de précarité énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et d'adaptation des logements pour le maintien à domicile, en accompagnement de la perte d'autonomie de leurs occupants.

Grâce à ce plan et avec une enveloppe de 450.000 € par an, l'agglomération a pour objectif d'aider 200 ménages par an.

Pour quels travaux ?

MAINTIEN A DOMICILE :

Adaptation de sanitaires

Aménagements intérieurs pour faciliter les déplacements d'une personne handicapée ou en perte d'autonomie

BAISSE DE LA FACTURE D'ENERGIE :

*Isolation
Chauffage*



MISE AUX NORMES AMELIORATION DU CONFORT :

Toiture, électricité, sanitaires, aménagement de combles...

*RENOVATION EXTERIEURE :
Rafraîchissement des façades
visibles de la rue*

Vous pouvez **sous conditions** bénéficier d'une subvention pour vous aider à financer votre projet !
Les travaux doivent être mis en œuvre par **des professionnels du Bâtiment**.



Ils ne doivent pas avoir démarré avant la demande de subvention.
Les subventions sont versées en fin de travaux sur présentation des factures acquittées.

FACILE !

- 1- Vous choisissez l'entreprise
- 2- Vous contactez l'opérateur CITEMETRIE et expliquez vos projets
- 3- Vous convenez d'une date de visite avant-travaux, chez vous
- 4- Vous repartez avec un projet « clé en main »



Qui est concerné et comment en bénéficier ?

Propriétaires occupants : utilisez le simulateur d'aide pour voir si vous êtes éligibles (règlement d'action, nature de travaux, revenus) sur le site internet de l'agglomération : www.beauvaisis.fr, onglet habitat – Plan Rénovation Confort.

Pratique le guichet unique !

Renseignez-vous !

CITEMETRIE

Téléphone : 03 65 97 02 95

Adresse bureaux : 26, rue de l'Abbé Gelée à BEAUVAIS

Réception du public sur rendez-vous les jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Le site internet de l'Anah vous apporte aussi tous les renseignements concernant ses aides : www.anah.fr, et rendez-vous sur sa plateforme pour vos démarches en ligne : monprojet.anah.gouv.fr

Propriétaires bailleurs : contactez directement l'Anah ou notre opérateur CITEMETRIE, afin de connaître les conditions d'obtention d'une subvention.

Comment déposer ma demande de subvention ? Simple, gratuit, confidentiel !

Suivez le guide...

Les grandes étapes / marche à suivre

- 1 Accueil au guichet unique
1 seul interlocuteur
- 2 Montage du dossier
personnalisé et confidentiel
- 3 Décision en assemblée d'élus
- 4 Travaux
- 5 Remise de chèque

